

Version avril 24

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE
DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ



VOLET ADMINISTRATION

SOMMAIRE

SECTION I. DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.....	3
ARTICLE 1ER.....	3
ARTICLE 2.....	4
SECTION II. LES DELEGATIONS DE SIGNATURE COMMUNES AUX DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE	4
ARTICLE 3.....	4
ARTICLE 4.....	5
I. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	7
ARTICLE 5.....	7
ARTICLE 6.....	7
ARTICLE 7.....	8
II. LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE.....	8
ARTICLE 8.....	8
III. LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES.....	8
ARTICLE 9.....	8
IV. LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION	9
ARTICLE 10.....	9
ARTICLE 11.....	9
V. LA DIRECTION DE LA FORMATION	10
ARTICLE 12.....	10
ARTICLE 13.....	10
ARTICLE 14.....	11
VI. LA DIRECTION DE LA VIE ETUDIANTE.....	11
ARTICLE 15.....	11
ARTICLE 16.....	11
ARTICLE 17.....	11
VII. LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES.....	12
ARTICLE 18.....	12
VIII. UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	12
ARTICLE 19.....	12
IX. POLE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	13
ARTICLE 20.....	13
X. COLLEGIUM SANTE.....	13
ARTICLE 21.....	13
XI. TRAÇABILITE DES DECHETS DANGEREUX.....	13
ARTICLE 22.....	13
ARTICLE 23.....	17
XII. CONDITIONS D'APPLICATION ET D'EXECUTION DE LA DELEGATION	17

ARTICLE 24 SUBDELEGATION	17
ARTICLE 25 DUREE	17
ARTICLE 26 MODIFICATION	17
ARTICLE 27 EXECUTION	17
SECTION IV. REVISIONS	18
ARTICLE 28.....	18
ARTICLE 29.....	19
ARTICLE 30.....	20
ARTICLE 31.....	21
ARTICLE 32.....	22
ARTICLE 33.....	23
ARTICLE 34.....	24
ARTICLE 35.....	25
ARTICLE 36.....	26
ARTICLE 37.....	27
ARTICLE 38.....	28
ARTICLE 39.....	29
ARTICLE 40.....	30
ARTICLE 41.....	31
ARTICLE 42.....	32
ARTICLE 43.....	33
ARTICLE 44.....	34
ARTICLE 45.....	35
ARTICLE 46.....	36
ARTICLE 47.....	37
ARTICLE 48.....	38
ARTICLE 49.....	39
ARTICLE 50.....	40
ARTICLE 51.....	41
ARTICLE 52.....	42
ARTICLE 53.....	45
ARTICLE 54.....	48
ARTICLE 55.....	49
ARTICLE 56.....	50
ARTICLE 57.....	51
ARTICLE 58.....	52
ARTICLE 59.....	55
ARTICLE 60.....	56
ARTICLE 61.....	60
ARTICLE 62.....	61
ARTICLE 63.....	62
ARTICLE 64.....	63
ARTICLE 65.....	64

Direction des affaires juridiques et du patrimoine
DAJ/n°2020-712

LE PRÉSIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3 et L. 713-9, R. 719-79 et R. 719-80 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-52 du Conseil d'administration du 07 juin 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université ;

Vu la délibération n°2020-71 du Conseil d'administration du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

DÉCIDE

Section I. Délégation de signature au directeur général des services

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Pierre Gabette, directeur général des services, en qualité de délégataire principal et à M. Jérôme Barrère, directeur général des services adjoint, directeur des affaires juridiques et du patrimoine, en qualité de délégataire suppléant, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours dans la limite de leurs attributions, toutes pièces dans les matières et conditions suivantes :

1.1 Administration

- Tous les actes se rapportant à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs de la direction générale des services ;
- Conformément à la délibération n°2021-52 du Conseil d'administration du 07 juin 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université, tous les contrats et conventions, ainsi que les actes relatifs aux marchés publics, à l'exception des conventions de partenariats internationaux, institutionnels, pédagogiques et scientifiques ;
- Les conventions individuelles liées aux séquences d'observation, réalisées au sein de la direction générale des services, prévues dans le cadre des enseignements des élèves du second degré ;
- Les conventions de stages d'étudiants entrants réalisées au sein de la direction générale des services ;
- Notes, lettres, attestations, certificats et courriers ayant un caractère décisionnel ou informatif ;

- Autorisation d'absence de l'ensemble des personnels de l'université, y compris à destination de l'étranger, en conformité avec la procédure mission ;

1.2. Ressources humaines :

- Tous les actes et pièces relatifs à la carrière des agents BIATSS titulaires ou contractuels : recrutement, nomination, titularisation, affectation, temps partiels, formation, congés (ordinaires, CET, CLM, CLD, formation), classement, promotion, états de paiement, indemnités, primes, nouvelle bonification indiciaire, cumul, détachement, mouvement interne, mutation, mise en disponibilité, retraite ;
- La convocation de la Commission paritaire d'établissement (CPE), les tableaux récapitulatifs du classement d'avancement ainsi que le procès-verbal de la CPE ; les procès-verbaux et les notifications aux candidats des décisions prises à l'issue de la commission CDI ainsi que les décisions relatives à la fin d'un CDD au profit d'un CDI ; l'ordre du jour et le procès-verbal de la Commission consultative paritaire ;
- Les arrêtés de nomination du jury de concours pour les agents des catégories A (seulement pour la phase d'admission), B et C ;
- Les circulaires, listes électorales et procès-verbaux relatifs aux élections professionnelles.

1.3. Affaires financières – marchés publics :

- Les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC), la certification du service fait, l'émission des titres de recettes ainsi que l'ordonnancement des dépenses, sans limitation de montant, dans l'ensemble des centres financiers de l'université ;
- Les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif).

Article 2

Délégation de pouvoir est donnée à M. Pierre Gabette, directeur général des services, pour prendre toute mesure utile au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'université, y compris, en cas de nécessité, les décisions requérant l'intervention de la force publique dans les locaux de l'université.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Gabette, ces pouvoirs sont exercés par M. Vincent Buon, Chargé de sûreté et fonctionnaire de sécurité et de défense adjoint.

Section II. Les délégations de signature communes aux directeurs et chefs de service

Article 3

Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs et chefs de service, nommément désignés dans le tableau à l'article 4, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours, à défaut de délégation de signature concurrente et dans la limite de leurs attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

Actes relatifs à la gestion administrative et à la gestion du personnel :

- les notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisif ;

- Les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif) ;
- Les procès-verbaux d'installation de prise en charge ou de renouvellement d'un agent ;
- Les actes relatifs à la gestion des horaires et plannings de travail ;
- Les avis pour la titularisation à l'issue de la période de stage, les avis pour les dossiers d'évaluation, de promotions et/ou d'avancement, les avis de demande de mutation et de formation ;
- Les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels placés sous la responsabilité du service ;
- Les autorisations de déplacement des agents de la direction ou du service missionnés pour un déplacement hors recherche, en conformité avec la procédure mission de l'université ;
- Les conventions individuelles liées aux séquences d'observation prévues dans le cadre des enseignements des élèves du second degré ;
- Les conventions de stages d'étudiants entrants ;

Actes à caractère financier :

- Les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC), la certification du service fait, l'émission des titres de recettes ainsi que l'ordonnancement des dépenses d'un montant maximum de 25 000 euros HT pour les dépenses hors marché et quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché, dans les centres financiers mentionnés à l'article 4 ;
- Les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif).

Article 4

Les directeurs et chefs de service dont la délégation de signature est consentie, selon les modalités prévues à l'article 3, sont les suivants :

Direction ou service	Prénom	Nom	Centres financiers
Direction des ressources humaines	Anne	Khoury	Z3C, Z4CB, Z4CC, Z4CD, Z4CF, N
	Claire	Laurent	
Direction des affaires juridiques et du patrimoine	Jérôme	Barrère	Q2, Z3C, Z4CB
	Walter	Saulquin	Q2, Z4CB
Cabinet du président	Sylvie	Crochet	Z4CB, Z4CL
Direction de la communication	Anne-Sophie	Laure	Z4CB, Z4CL
Direction des affaires financières	Yoann	Canoy	Z4CB
Direction de la formation – service des études et des formations	Emmanuelle	Fargues	Z4AD, Z4CB, Z4CG, N3Z, X_ZPRM_01 et X_PRO3_01
Direction de la formation – Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle	Caroline Emmanuelle	Renoux Fargues (interim jusque 01 mai 2024)	O2, N3Z, Z4CB

Direction de la formation – Service de la formation continue et de l’alternance	Christelle	Pragnon	F2A, F3Z, N3F
Direction de la recherche et de la valorisation	Isabelle	Guillouet	N3R, N3X, Z4CB, Z3C (Q_ZCME
Direction de la recherche et de la valorisation – Presses universitaires François-Rabelais	Isabelle	Guillouet	Cf. délégation recherche
	Mickaël	Robert	
Direction de la recherche et de la valorisation – Service d’ingénierie des projets transversaux (SCRIPT)	Isabelle	Guillouet	X2
	Marie	Guirriec	
Direction des relations internationales	Graziella	Beynet	Z4CE, N3Z, Z4CB
Direction des relations internationales – Centre universitaire d’enseignement français pour étudiants étrangers	Marie-Pierre	Baylocq-Sassoubre	K2, N3K
Direction de la vie étudiante et de campus	Stéphanie	Picault	V3B, V3F, Q4AC (Q_MENA_01), Z4CB, N3V
Direction de la vie étudiante – Service de santé universitaire	Emilie	Arnault	V3B, V3C, N3V, Z4CB, V3D
	Anne	Cheignon	V3C, V3D, N3V, Z4CB
Direction de la vie étudiante – Service des activités physiques et sportives	Pierre	Vosgien	Q4AC (Q_MENA_01, Q_SUAP_01), V3E, N3V, Z4CB
	Jean-Christophe	Ruilier	
Direction des systèmes d’information	Marc	Le Bris	Z4CA, N3Z, Z4CB -Z3B Z4BB–Z4BC – Z4BD–Z4BE– Z4BI Z4BJ– Z4BG, Z4BH
	Pascal	Meichel	
Direction de l’Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique	Lucie	Fazilleau	Z4CB, Z4CI
Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté	Vincent	Buon	Z4CJ, Z4CB, Q4AE, Q4AC (Q_MENA_01), N3Z
Direction des bibliothèques et des archives	Anne	Azanza	I2, N3I
	Christelle	Hervé	
Collegium santé	Emily	Rosenfeld	Z4CS, Z4CB
Antennes financières des services centraux	Yoann	Canoy	Z4CB
Animalerie	Laurent	Vecellio	Cf. délégation recherche
Pôle print	Daniel	Bourry	Z4BI (Q_ZPIX / Q_ZSID)
DAJP – service technique de l’immobilier	Jean-Philippe	Goubin	Q3F, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Stéphane	Guégan	Q3G, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Christophe	Plousey	Q3E, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Thomas	Bergeret	Q3B, Z4CB

Service Culturel	Béatrice	Boillot	Q4AC (Q_MENA_01), V3A, Z4CB, N3V
Mission égalité	Christine	Inchauspé	Z4CK

Section III. Les délégations de signature propres à chaque direction

I. La direction des ressources humaines

Article 5

Délégation générale et permanente de signature est donnée à Anne Khoury, directrice des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Claire Laurent, adjointe de la directrice, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours, à défaut de délégation de signature concurrente et dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des pièces émanant de la direction des ressources humaines ainsi que l'ordonnement de la paie pour le périmètre D06, D07, D08, D09 et D10.

Article 6

Délégation permanente de signature est donnée aux responsables de service, nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours, à défaut de délégation de signature concurrente et dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes administratifs et à caractère financier, dans les conditions prévues à l'article précédent, lorsqu'ils émanent de leur service :

Service	Prénom	Nom	Centre financier
Affaires transversales – Action sociale	Florence	Lagière	Z4CC Z4CF
BIATSS (Gestion collective et gestion individuelle)	Marie	Brichet <i>Délégataire principale</i>	N3ZC1
	Malika	Perrotin <i>Délégataire suppléante</i>	
Contrat de recherche Pécrresse	Marie	Brichet <i>Délégataire principale</i>	N3ZC1
	Malika	Perrotin <i>Délégataire suppléante</i>	
Recrutement, formation et gestion des compétences	Ingrid	Joubert	Z4CDC1, Z4CDC3, Z4CDC2, Q_FORP, ZCCO/01
Personnels Hospitalo-Universitaires et heures complémentaires	Claire	Laurent	N3MC1 (pour les HU)

Etudes et pilotage	Philippe	Dereuddre	Paie
Service Mutualisé Retraite	Karine	Lecestre-Charlet	

Article 7

Sans objet

II. La direction des affaires juridiques et du patrimoine**Article 8**

Délégation permanente de signature est donnée à Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques et du patrimoine, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Walter Saulquin, responsable du service technique de l'immobilier ainsi qu'à Joachim Lebied, Responsable du Service de la Commande Publique, pour les actes mentionnés au deuxième point, à l'effet de signer au nom du président de l'université de Tours, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes et pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Conformément à la délibération n°2021-52 du Conseil d'administration du 07 juin 2021, tous les contrats et conventions, ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés publics et à leur exécution, à l'exception des conventions de partenariats internationaux, institutionnels, pédagogiques et scientifiques ;
- Les courriers de demande de précisions des entreprises évincées, les certificats de levée de caution et les déclarations de sous-traitance ;
- Les demandes d'autorisations d'urbanisme (demande de permis de construire, demande d'autorisations de travaux et déclarations de travaux) ainsi que les déclarations d'achèvement de travaux) ;
- Les décisions fixant ou modifiant, *a posteriori* et en application des conventions d'occupation temporaire signées par le Président de l'université, les jours et horaires d'occupation des locaux du Plat d'Etain ;
- Les ordres de service, les suspensions du délai de paiement, les prolongations de garantie, les états de situation, les réceptions de travaux, les décomptes généraux définitifs, les attestations de solidité à froid.

III. La direction des affaires financières**Article 9**

Délégation permanente de signature est donnée à Yoann Canoy, directeur des affaires financières, à l'effet de signer au nom du président de l'université de Tours, dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- tous les actes se rapportant à l'écriture d'inventaire ainsi que les actes de régularisation technique ;

- décisions relatives à la réalisation des prestations internes.

IV. La direction de la recherche et de la valorisation

Article 10

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Isabelle Guillouet, Directrice de la recherche et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de leurs attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Les autorisations relatives au doctorat et à l'habilitation à diriger les recherches ;
- Les autorisations de réinscription en doctorat à partir de la 4eme année ;
- Les copies de diplômes de doctorat et d'habilitation à diriger les recherches ;
- Les courriers et attestations non décisives.

Article 11

Délégation permanente de signature est donnée aux responsables de service ou de pôle de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, dont le nom figure dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de leurs attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Les autorisations de déplacement des agents du service missionnés pour un déplacement, en conformité avec la procédure mission de l'Université ;
- Les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS hiérarchiquement rattachés au service ;
- Les actes relatifs à la gestion du personnel notamment les rapports d'aptitude et les entretiens professionnels ;
- Les notes, lettres ou courriers ayant un caractère non décisive.

Service ou pôle	Prénom	Nom
SPIV	Eric	Bricout
SPIV – Pôle des assistantes	Laurie	Azile
AFRV	Marie	Perault
AFRV Médecine	Isabelle	Thurmel
AFRV Grandmont	Isabelle	Bronchart

AFRV CITERES – CETU - MSH	Karine	Latouche
Ecoles doctorales	Véronica	Ruhault-Serrano
AFRV – Cellule Bilans Recherche	Arnaud	Desneux
PUFR	Mickaël	Robert
SCRIPT	Marie	Guirriec
AFRV centrale	Vanessa	Ysabelle

V. La direction de la formation

Article 12

Délégation permanente de signature est donnée à Emmanuelle Fargues, directrice de la formation, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Les décisions d'annulation des inscriptions administratives et de remboursement des droits d'inscription ainsi que les notifications des décisions d'exonération ou de refus d'exonération prises après avis de la commission d'exonération des droits d'inscription ;
- Les conventions de stage des étudiants inscrits en master MEEF second degré, dans le cadre des unités d'enseignement CERCIP ;
- Les attestations non décisives relevant de la compétence de la direction de la formation et attestations de réussite au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) ;

Article 13

Délégation permanente de signature est donnée à Christelle Pragnon, directrice du service de formation continue et de l'alternance, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Les devis de formation professionnelle, sur la base des décisions du Conseil d'Administration ;
- Les dossiers de demande de financement destinés aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ou aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF), sur la base des décisions du Conseil d'Administration ;
- Les conventions et contrats de formation professionnelle continue, ainsi que leurs éventuels avenants en application des Conditions Générales de Vente, et de la Commission d'Exonération des frais de formation continue ;

- Le bilan pédagogique et financier (BPF) de l'établissement, exigé par le Service régional de contrôle de la formation professionnelle de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), via le portail www.mesdemarches.emploi.gouv.fr;
- Les enquêtes annuelles du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant sur la formation professionnelle continue, via le portail <https://dep.adc.education.fr/fcu/index.php> ;
- Les courriers et attestations non décisives.

Article 14

Délégation permanente de signature est donnée à Angéla Altes-Mathieu, coordinatrice régionale du pôle PEPITE Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences :

- les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC), la certification du service fait, l'émission des titres de recettes ainsi que l'ordonnancement des dépenses d'un montant maximum de 25 000 euros HT pour les dépenses hors marché et quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché, dans le centre financier Z3C ;
- Les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif).

VI. La direction de la vie étudiante

Article 15

Délégation permanente de signature est donnée à Stéphanie Picault, directrice de la vie étudiante et de campus, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières suivantes :

- Les conventions tripartites dans le cadre de l'engagement étudiant, à l'exclusion des conventions cadres ;
- Les contrats d'occupation temporaire de la Maison de l'étudiant.

Article 16

Délégation permanente de signature est donnée à Pierre Vosgien, directeur du service universitaire des activités physiques et sportives, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières suivantes :

- Les pouvoirs de police pour assurer la sécurité dans l'enceinte du SUAPS ;
- Les conventions d'occupation temporaire du domaine public portant sur les locaux, à titre gracieux et onéreux, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et des tarifs votés par le conseil d'administration, à l'exclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public portant sur les extérieurs.

Article 17

Délégation permanente de signature est donnée à Emilie Arnault, Directrice du Service de santé universitaire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à la Responsable administrative du Service, Anne Cheignon, dans les matières suivantes :

- Les conventions de stage avec les organismes de formation, intra université (internes en santé pub, étudiantes orthophonie, stagiaires IUT...) ou extra université (IFSI, Ecole des hautes études en santé publique de rennes...);
- Les conventions de partenariat avec les médecins généralistes dans le cadre du ReSUS Tours ;
- les décisions d'attribution des aides sociales dédiées aux publics hors champ du Crous dans la limite de 1 500 €, sur les centres financiers mentionnés pour le Service de Santé Universitaire à l'article 4 ;
- les décisions d'attribution des aides numériques dans la limite de 1 500 €, sur les centres financiers mentionnés pour le Service de Santé Universitaire à l'article 4.

VII. La direction des relations internationales

Article 18

Délégation permanente de signature est donnée à Graziella Beynet, directrice des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du président de l'Université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, les pièces dans les matières et conditions suivantes :

- Les décisions relatives au paiement, au remboursement des bourses et les listes de dépenses;
- Les contrats financiers, les rapports intermédiaires, les rapports finaux ainsi que, sur préparation de Quentin Layec, les accords bilatéraux dans le cadre du programme Erasmus ainsi que les bilans Mobi-Centre et d'aides à la mobilité internationale ;
- Les contrats de mobilité et les contrats pédagogiques ;
- Les dossiers d'admission préalable (DAP), les lettres d'acceptation des étudiants au CUEFEE et des étudiants d'échanges Europe et hors Europe, les lettres d'envoi des relevés de notes des étudiants hors Europe et les lettres d'invitation du personnel Erasmus entrant ;
- Les conventions d'accueil d'un chercheur ou enseignant étranger établies sur la base du cerfa n°19079*01.

VIII. Université du temps libre

Article 19

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Martine Pelletier, directrice de l'Université du temps libre, et de façon provisoire durant le temps du Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques, à Madame Christine Bousquet, à l'effet de signer, au nom du président de l'Université de Tours et dans les limites de ses attributions et compétences, les actes dans les matières suivantes :

- Les dossiers d'indemnitaire ;
- les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC) et la certification du service fait ainsi que l'ordonnancement des dépenses d'un montant maximum de 25 000 euros HT pour les dépenses hors marché et quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché, dans le centre financier Y2.

IX. Pôle Transition Ecologique

Article 20

Délégation permanente de signature est confiée à Madame Audrey Bodin, responsable du Pôle Transition Ecologique, rattaché à la Direction de l'Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Lucie Fazilleau, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC) et la certification du service fait ainsi que l'ordonnancement des dépenses d'un montant maximum de 25 000 euros HT pour les dépenses hors marché et quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché, dans le centre financier Z3C (q_zdev_01Z3C1QDEV_13).
- les actes à caractère financier :
 - les actes relatifs à la gestion administrative et à la gestion du personnel, à savoir : les notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisoire, les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif), les procès-verbaux d'installation de prise en charge ou de renouvellement d'un agent, les actes relatifs à la gestion des horaires et plannings de travail, les avis pour la titularisation à l'issue de la période de stage, les avis pour les dossiers d'évaluation, de promotions et/ou d'avancement, les avis de demande de mutation et de formation, les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels placés sous la responsabilité du service, les autorisations de déplacement des agents de du service missionnés pour un déplacement hors recherche, en conformité avec la procédure mission de l'université ;
 - les certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif).

X. Collegium Santé

Article 21

Délégation permanente de signature est confiée à Madame Emily Rosenfeld, responsable administrative du Collegium Santé, à l'effet de signer les documents relatifs au transfert des dossiers universitaires permettant l'inscription à l'université de Tours.

XI. Traçabilité des déchets dangereux

Article 22

Délégation permanente de signature est donnée aux agents « contacts déchets chimiques » dont le nom figure dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du président de l'université de Tours et dans la limite de leurs attributions et compétences, les bordereaux de suivi de déchets.

NOM	PRENOM	SITE	UNITE
ANTUNES RISCADO	Duarte	Grandmont S&T	SetT Service Intérieur
BARBARIN COSTES	Fabien	Grandmont S&T	Biochimie
BEDIN	Didier	Grandmont Pharma	Pharma UFR
BERGERET	Thomas	Grandmont	ATI Grandmont
BESNARD	Angélique	Grandmont	Pôle AT
BOISSE	Pascale	Grandmont Pharma	Pharma Dpt microbiologie
BONNET	Marie	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
BOURDIN	Léticia	BioCube	IMT
CABRERA	Maria	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - PSTAnimalerie bat M
CERQUEIRA	Angelo	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
CHARTIER	Tatiana	Blois	IUT
CHICHERI	Gabrielle	CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP
CHOUTEAU	David	CERTEM+	CERTEM+
COUPEZ	Arthur	Tonnelé	UFR Médecine - Bio3
CROIX	Cécile	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
BUON	Vincent	Plat d'Étain	PePSS
DORVAUX	Frédéric	Blois	IUT
DUCHOSAL	Arnaud	Fondettes	CEROC
DUCROCQ	Elfi	Tonnelé	Med Dutrochet - 1er étage - GICC E2 - LNOX
ESCOFFRE	Jean Michel	Tonnelé	Med Planiol - 2eme étage - U930 E5
FONTAINE	Cristina	Pont volant	IUT
FOUAN	Damien	Tonnelé	U1253 E3 BOUAKAZ
FOUQUENET	Delphine	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
GATINOIS	Alexandra	Luthier	IUT Dpt Génie Bio

GUEREZ	Yann	Chinon	CETU ELMIS
GULHAN	Zuhal	Tonnelé	Med Planiol - 4eme étage - U930 E3
HAUDOIN	Sébastien	Grandmont	ATI Grandmont
HERAUD	Audrey	Tonnelé	Med Vialle - 2 et 3eme étages - Cell Dendrit
HORNEBECK	Lionel	Plat d'Etain	DTI
JACQUES	Caroline	Plat etain	PePSS
JOURNET	Yann	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
JUGE	Philippe	Chinon	CETU ELMIS
LE PENNEC	Déborah	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat M
LETAST	Stéphanie	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
LOO	Sylvain	Tonnelé	Centre Régional de Simulation
MAMMANA	Carole	Grandmont S&T	S&T gestion des sites
MARAIS	Emeline	Grandmont Pharma	Pharma BBV
MAROUILLAT	Sylviane	Tonnelé	U1253 E2
MAUCOURT - PELLERIN	Micheline		
MOINSE	Marina	Grandmont S&T	PCM2E et Département Chimie
MONTES	Carole	Grandmont	Pôle AT
MONTHARU	Jérôme	Tonnelé	Med Animalerie
MORIN	Jérémy	Plat etain	PePSS
NEAU	Catherine	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
PARENT	Christelle	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
PENA	Laurane	Grandmont	U1253 - E1 - NeuroSciences
PENAUD	Emmanuel	Dassault	CEROC

PEPIN	Julie	Martyrs	CERMEL
PINAULT	Michelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 2eme étage - U1069
POTIER	Thierry	Grandmont S&T	GREMAN
RAOUL	William	Tonnelé	N2C Dutrochet
RICHARD	Nina	Chinon	CETU ELMIS
ROCH	Emmanuelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 3eme étage - U966 - Viro
RONG	Vanessa	Tonnelé	Med Planiol - 5eme étage - ISP - UMR1282 E5
SAULQUIN	Walter	Plat d'Etain	DAJP
SELLAM	Nourine	Portalis	ATI
TOMASZEK	Patrick	UT	Société ASCISTE
VAN DEN BOOM	Elodie	Plat d'Etain	DTI
VAUZELLE	Sylvie	Plat etain	PePSS
VENIN	Mathieu	Martyrs	CERMEL
VERCOUILLIE	Johnny	Tonnelé - CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP - Enseignant
VINCENTI	Claire	Tonnelé	Medecine Faculté
VIOLEAU	David	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
WYDRZYNSKI	Laurent	Grandmont	IUT GEII

XII. Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté

Article 23

Délégation permanente de signature est confiée à M. Jérôme Delanoue, Directeur de la Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours, et dans la limite de ses attributions et compétences :

- Les plans de prévention ;
- Les permis de feu ;
- Les habilitations électriques ;
- Les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité ;
- Les Dossiers OGM.

XII. Conditions d'application et d'exécution de la délégation

Article 24 subdélégation

Toute subdélégation de signature est interdite.

Article 25 durée

La présente décision, qui prend effet à compter de sa publication, abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet. Les délégations prennent fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant, soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

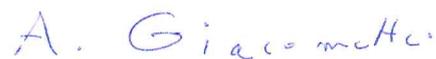
Article 26 modification

Les modifications seront insérées dans la présente décision et répertoriées en annexe de ladite décision.

Article 27 exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 01 décembre 2020



Le président de l'Université

Section IV. Révisions

Article 27

A compter du 07 décembre 2020, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à M. Philippe Dailloux, Directeur des affaires financières, en lieu et place de Mme Odile Beaumont, pour les fonctions de responsable de l'antenne financière des services centraux, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

Fait à Tours, le 07 décembre 2020

A. Giacometti

08 DEC. 2020

Le président de l'Université

Article 28

A compter du 18 décembre 2020, l'article 18 portant délégation de signature à Madame Carine Berbéri est supprimé, entraînant une renumérotation des articles suivants.

A compter du 18 décembre, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Mme Béatrice Boillot, directrice du Service culturel, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

Fait à Tours, le 17 décembre 2020

17 DEC. 2020

A. Giacomelli

Le président de l'Université

Article 29

A compter du 7 janvier 2021, le tableau produit à l'article 4 de la présente délégation de signature est modifié, M. Didier Sabourault ayant été nommé responsable administratif de l'UFR Droit, Économie et Sciences sociales. Mme Sylvie Crochet devient directrice de cabinet du Président, en lieu et place de M. Didier Sabourault, pour les actes et dans les conditions prévus à l'article 3.

Fait à Tours, le 7 janvier 2021

07 JAN. 2021

A. Giacomelli

Le président de l'Université

Article 30

A compter du 25 janvier 2021, un nouveau paragraphe VIII est inséré ainsi qu'un nouvel article 18 conduisant à une renumérotation des articles suivants, délégation permanente de signature étant confiée à Madame Martine Pelletier, directrice de l'Université du temps libre, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 28 janvier 2021

28 JAN. 2021

A. Giacomelli

Le président de l'Université

Article 31

A compter du 10 février 2021, le tableau produit à l'article 4 de la présente délégation de signature est modifié, Mme Sylvie Crochet ayant été nommée Directrice de cabinet du Président. Mme Graziella Beynet devient Directrice des relations internationales, en lieu et place de Mme Sylvie Crochet, pour les actes et dans les conditions prévus à l'article 17.

Fait à Tours, le 10 février 2021

15 FEV. 2021

A. Giacomelli

Le président de l'Université

Article 32

A compter du 3 mars 2021, le tableau produit à l'article 4 de la présente délégation de signature est modifié, délégation permanente de signature étant confiée :

- à M. Jean-Philippe Goubin en remplacement de M. Bruno Vignon, ayant quitté ses fonctions, et ce pour les actes et dans les conditions fixées à l'article 3 ;
- à Madame Laure Dupuy, responsable administrative du SUAPS, ce pour les actes et dans les conditions fixées à l'article 3.

A compter du 3 mars 2021, le tableau produit à l'article 4 est modifiée, une révision des références des centres financiers étant opérée comme suit :

- pour la Direction de la vie étudiante, les nouveaux centres financiers sont les V3B et V3F. Ils remplacent tous les autres ; le centre financier Z4BA est ajouté ;
- pour le SSU, les nouveaux centres financiers sont le V3C pour ce qui est de Madame Emilie Arnault et Madame Anne Cheignon, et le V3D pour Madame Cheignon. Ils remplacent tous les autres centres financiers ; le centre financier Z4BA est également ajouté pour Madame Anne Cheignon ;
- pour le SUAPS, le nouveau centre financier est le V3E et remplace le X3. Il est ajouté le centre financier Q4AC ;
- pour le Service culturel, le nouveau centre financier est le V3F et remplace le Z4DA ; le centre financier Z4BA est ajouté ;
- pour la Direction des affaires juridiques et du patrimoine, le centre financier Q3A est ajouté. Sont également ajoutés pour les antennes techniques de l'immobilier, les centres financiers Q3B (M. Baptiste Faure), Q3E (M. Christophe Plousey), Q3F (M. Jean-Philippe Goubin) et Q3G (M. Stéphane Guégan).

Fait à Tours, le 3 mars 2021

03 MARS 2021

A. Giacomello

Le président de l'Université

Article 33

A compter du 19 mai 2021, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation de signature est confiée à Madame Bénédicte Froment, directrice de la vie étudiante, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 pour ce qui concerne le centre financier Q4AC.

A compter du 19 mai 2021, le tableau produit à l'article 11 est modifié, délégation de signature est confiée à Monsieur Arnaud Desneux, responsable de la Cellule Bilans Recherche en lieu et place de Madame Stéphanie Riou, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 19 mai 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

19 MAI 2021

Article 34

A compter du 04 juin 2021, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Béatrice Boillot, directrice du Service culturel, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 pour ce qui est du centre financier Q4AC.

Fait à Tours, le 04 juin 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au Recteur le :
---	---

04 JUIN 2021

Article 35

A compter du 25 juin 2021, le tableau produit à l'article 11 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à :

- Karine Latouche, pour ce qui est de l'AFRV CITERES – CETU MSH
- Véronica Ruhaut-Serrano pour ce qui est des Ecoles doctorales ;

La présente délégation de signature est concédée pour les actes et dans les conditions mentionnés au même article.

Fait à Tours, le 25 juin 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

28 JUIN 2021

Article 36

A compter du 06 juillet 2021, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation de signature est confiée à Madame Christine Inchauspé, responsable administrative de la Mission égalité, pour les actes et dans les conditions définies à l'article 3.

A compter du 1^{er} septembre 2021, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation de signature est confiée à Monsieur Christian Gaujac, directeur du Centre universitaire d'enseignement français pour étudiants étrangers, pour les actes et dans les conditions définies à l'article 3.

Fait à Tours, le 06 juillet 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le :	08 JUIL. 2021
	Transmise au Recteur le :	

Article 37

A compter du 08 septembre 2021, l'article 4 est modifiée, délégation permanente de signature est confiée à Madame Anne Khoury, nommée Directrice des ressources humaines en lieu et place de Madame Manuelle Ruillier, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter du 08 septembre 2021, l'article 5 est modifiée, délégation permanente de signature est confiée à Madame Anne Khoury, nommée Directrice des ressources humaines en lieu et place de Madame Manuelle Ruillier, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 15 septembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

15 SEP. 2021

Article 38

A compter du 23 septembre 2021, l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Monsieur Pascal Meichel, adjoint au Directeur des Systèmes d'Information, en lieu et place de Madame Véronique Robert pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter du 23 septembre 2021, l'article 4 est modifié, la délégation de signature de Monsieur Baptiste Faure étant abrogée suite à son départ du service.

A compter du 23 septembre 2021, l'article 18 est modifié, délégation temporaire de signature est confiée à Madame Christine Bousquet, en lieu et place de Madame Martine Pelletier, pour cause de départ en Congé pour Recherches ou Conversation Thématiques, ce pour la durée de ce Congé, et pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 23 septembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

28 SEP. 2021

Article 39

A compter du 12 octobre 2021, l'article 1 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Emilie Arnault, Directrice du Service de santé universitaire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à la Responsable administrative du Service, Mme Anne Cheignon, pour les actes suivants :

- les décisions d'attribution des aides sociales dédiées aux publics hors champ du Crous dans la limite de 1 500 €;
- les décisions d'attribution des aides numériques dans la limite de 1 500 €.

A compter du 12 octobre 2021, un nouveau paragraphe IX est inséré, intitulé Pole Transition Ecologique, composé d'un article unique numéro 19, inséré et rédigé comme suit :

« Délégation permanente de signature est confiée à Madame Audrey Bodin, responsable du Pôle Transition écologique, rattaché au Service de l'Organisation et du Pilotage, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Aline Dingremont, responsable du Service de l'Organisation et du Pilotage, à l'effet de signer les bons de commande et les services faits pour ce qui est du centre financier Z3c (q_zdev_01Z3C1QDEV_13) ».

En conséquence, la numérotation des articles suivants est revue.

Fait à Tours, le 12 Octobre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

12 OCT. 2021

Article 40

A compter du 15 novembre 2021, l'article 17 de la présente délégation de signature est modifié comme suit : au deuxième tiret, il faut dorénavant lire « *Les contrats financiers, les rapports intermédiaires, les rapports finaux ainsi que, sur préparation de Madame Claire Durand, les accords bilatéraux dans le cadre du programme Erasmus ainsi que les bilans Mobi-Centre et d'aides à la mobilité internationale* » à la place de « *Les contrats financiers, les rapports intermédiaires, les rapports finaux et les accords bilatéraux dans le cadre du programme Erasmus ainsi que les bilans Mobi-Centre et d'aides à la mobilité internationale* ».

Fait à Tours, le 12 Novembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

15 NOV. 2021

Article 41

A compter du 17 décembre 2021, un nouveau paragraphe X concernant le Collegium Santé et comportant un article unique numéroté 20 est introduit. Cet article confère délégation de signature à Madame Emily Rosenfeld pour ce qui est des documents relatifs au transfert des dossiers universitaires permettant l'inscription à l'université de Tours.

L'ensemble des articles est numéroté en conséquence.

Fait à Tours, le 17 Décembre 2021

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

17 DEC. 2021

Article 42

A compter du 10 février 2022, le tableau produit à l'article 4 est modifié comme suit :

- Délégation permanente de signature est confiée à M. Nicolas Landry, nouveau responsable administratif du Service de Santé Universitaire nommé en lieu et place de Mme Anne Cheignon, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 ;
- Précision est apportée quant au fait que la délégation permanente de signature confiée à Mme Claudine Broquet, adjointe au Directeur des affaires juridiques et du patrimoine, prendra fin à la date du 6 mars 2022, en conséquence de son départ de ses fonctions.

A compter du 10 février 2022, l'article 8 est modifié comme suit :

- Précision est apportée quant au fait que la délégation permanente de signature confiée à Mme Claudine Broquet, adjointe au Directeur des affaires juridiques et du patrimoine, prendra fin à la date du 6 mars 2022, en conséquence de son départ de ses fonctions ;
- Délégation permanente de signature est confiée à Mme Alexandra Petrault, responsable du Service Patrimoine et Valorisation, à l'effet de signer les actes relatifs à ce service, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

A compter du 10 février 2022, l'article 16 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Nicolas Landry, nouveau responsable administratif du Service de Santé Universitaire nommé en lieu et place de Mme Anne Cheignon, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 10 Février 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

14 FEV. 2022

Article 43

A compter du 21/03/2022, un nouveau paragraphe XI concernant la traçabilité des déchets dangereux et comportant un article unique numéroté 21 est introduit. Cet article confère délégation de signature à une liste d'agents « contacts déchets chimiques » pour ce qui est des bordereaux de suivi des déchets.

L'ensemble des articles est numéroté en conséquence.

Fait à Tours, le 21 mars 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 21/03/2022 Transmise au Recteur le : 21/03/2022
---	---

Article 44

A compter du 30 mars 2022, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Olivier Simon, en lieu et place de Madame Carole Accolas, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 pour ce qui est de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle.

Fait à Tours, le 30 mars 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 30/03/2022 Transmise au Recteur le : 30/03/2022
---	---

Article 45

A compter du 02 mai 2022, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Thomas Bergeret, responsable de l'antenne de l'immobilier de Granmont, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Jean-Christophe Ruilier, responsable administrative du SUAPS, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, l'article 8 est modifié, délégation permanente de signature est confiée aux personnes nommément désignées, dans les conditions prévues et ce pour les décisions fixant ou modifiant, *a posteriori* et en application des conventions d'occupation temporaire signées par le Président de l'université, les jours et horaires d'occupation des locaux du Plat d'Etain.

Fait à Tours, le 02 mai 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 02 MAI 2022 Transmise au Recteur le :
---	--

Article 46

A compter du 22 juin 2022 :

- un nouvel article 14 est ajouté après l'article 13, délégation permanente de signature est confiée à Angéla Altes-Mathieu, coordinatrice régionale du pôle PEPITE Centre-Val de Loire, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 14.
L'ensemble des articles suivants est numéroté en conséquence.
- le tableau produit à l'article 22 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à MM. Arnaud Duchosai, Walter Saulquin et David Violleau pour ce qui est des bordereaux de suivi des déchets.

Fait à Tours, le 22 juin 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

23 JUIN 2022

Article 47

A compter du 21 juillet 2022, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Caroline Renoux, en lieu et place de M. Olivier Simon, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 pour ce qui est de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle.

A compter de la même date, le tableau produit à l'article 4 est modifié, le « Service prévention, protection, santé, sécurité » devenant la « Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté ».

A compter de la même date, le tableau produit à l'article 4 ainsi que l'article 20 sont modifiés, le « Service de l'organisation et du pilotage » devenant la « Direction de l'Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique ».

A compter de la même date, l'article 5 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Florence Lagière, responsable du service des affaires transversales et de l'action sociale, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 21 juillet 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

20 JUL. 2022

Article 48

A compter du 2 septembre 2022,

- l'article 20 est modifié, délégation de permanente de signature est confiée à Madame Audrey Bodin à l'effet de signer les actes à caractère financier, relatifs à la gestion administrative et à la gestion du personnel dans les conditions mentionnés à ce même article ;
- l'article 20 est modifié, la délégation permanente de signature confiée à Madame Audrey Bodin, à l'effet de signer les actes relatifs à l'engagement juridique (devis, bons de commande et ordres de mission SIFAC) et la certification du service fait ainsi que l'ordonnancement des dépenses, est précisée et limitée aux actes d'un montant maximum de 25 000 euros HT pour les dépenses hors marché et quel qu'en soit le montant pour les dépenses sur marché, dans le centre financier Z3C (q_zdev_01Z3C1QDEV_13) ;
- le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Anne-Sophie Laure à l'effet de signer les actes à caractère financiers imputés sur les centres financiers Z4AC, dans les conditions mentionnés à l'article 3 ;
- Le tableau produit à l'article 4 est modifié, M. Vincent Coffin n'étant plus directeur du Service universitaires des activités physiques et sportives. Le tableau renvoie à la décision de renouvellement de la nomination d'un directeur par interim en charge du Service

Fait à Tours, le 2 septembre 2022

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

05 SEP. 2022

Article 49

A compter du 29 novembre 2022, le tableau produit à l'article 22 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Duarte Antunes Riscado, Fabien Barbarin Costes, Pascale Boisse, Cristina Fontaine, Emeline Marais, Micheline Maucourt-Pellerin, Jérémy Morin, Mathieu Venin pour ce qui est des bordereaux de suivi des déchets. La délégation de signature confiée à M. Bruno Buffet est abrogée.

A compter du 28 novembre 2022, l'article 14 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Angéla Altes-Mathieu, dans les conditions fixées à ce même article, pour les certificats et attestations à caractère reconnaissable (confirmatif).

Fait à Tours, le 29 novembre 2022

Le président de l'Université



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

29 NOV. 2022

Article 51

A compter du 16 janvier 2023, l'article 2 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Vincent Buon, Chargé de sûreté et fonctionnaire de sécurité et de défense adjoint, en lieu et place de M. Jérôme Barrère.

A compter du 16 janvier 2023, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Benjamin Depauw, nouveau responsable administratif du Service de Santé Universitaire, en lieu et place de M. Nicolas Landry, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter du 16 janvier 2023, l'article 8 est modifié comme suit :

- la délégation permanente de signature confiée à Mme Alexandra Petrault, responsable du Service Patrimoine et Valorisation, prendra fin à la date du 01 février 2023, en conséquence de son départ de ses fonctions ;
- Délégation permanente de signature est confiée à M. Joachim Lebied, responsable du Service de la Commande Publique, à l'effet de signer les courriers de demande de précisions des entreprises évincées, les certificats de levée de caution, et les déclarations de sous-traitance, dans les conditions mentionnés à ce même article ;
- La délégation de signature confiée aux personnes mentionnées à l'article 8 pour les plans de prévention est abrogée.

A compter du 16 janvier 2023, un nouveau paragraphe numéroté XII est créée, comportant un nouvel article 23 confiant délégation permanente de signature à M. Jérôme Delanoue, Directeur de la Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté, à l'effet de signer :

- Les plans de prévention ;
- Les permis de feu ;
- Les habilitations électriques ;
- Les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité ;
- Les Dossiers OGM

En conséquence de l'introduction de ce nouvel article, la numérotation des articles suivants de la présente délégation est modifiée.

A compter du 16 Janvier 2023, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Mme Isabelle Guillouet et à M. Mickael Robert pour ce qui est des Presses Universitaires François Rabelais, en lieu et place de M. David Douyère, dans les conditions et pour les actes mentionnés à l'article 3.

Fait à Tours, le 16 janvier 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti
Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

16 JAN. 2023

Article 52

A compter du 16 février 2023, le tableau produit à l'article 11 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Madame Laurie Azile, responsable du Pôle des assistants du SPIV, en lieu et place de Madame Laëticia Lopes-Brulé, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

A compter du 16 février 2023, l'article 16 est modifié afin de mentionner la décision DAJP/2022-128 portant nomination d'un Directeur par interim du service universitaire des activités physiques et sportives, en lieu et place de Monsieur Vincent Coffin.

A compter du 16 février 2023, l'article 17 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Monsieur Benjamin Depauw, en lieu et place de Monsieur Nicolas Landry, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

A compter du 16 février 2023, le tableau produit à l'article 4 est abrogé et remplacé par le présent tableau visant à mettre à jour la modification de la nomenclature des centres financiers et actant le départ de Madame Bénédicite Froment de la Direction de la Vie Etudiante :

Direction ou service	Prénom	Nom	Centres financiers
Direction des ressources humaines	Anne	Khoury	Z3C, Z4BA, Z4BC, Z4CC, Z4CD, Z4CF, N
	Dominique	Aubry	
Direction des affaires juridiques et du patrimoine	Jérôme	Barrère	Q2, Z3B, Z3C, Z4BA
	Walter	Saulquin	Q2, Z4BA
Cabinet du président	Sylvie	Crochet	Z4AC, Z4BA
Direction de la communication	Anne-Sophie	Laure	Z4BA, Z4AC
Direction des affaires financières	Philippe	Dailloux	Z4BA
Direction de la formation – service des études et des formations	Emmanuelle	Fargues	Z4AD, Z4BA, Z4CG, Z4DB, N3Z
Direction de la formation – Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle	Caroline	Renoux	O2, N3Z

Direction de la formation – Service de formation continue	Christelle	Pragnon	F2A, F3Z, N3F
Direction de la recherche et de la valorisation	Isabelle	Guillouet	Z4BA, Z4BF, N3R
Direction de la recherche et de la valorisation – Presses universitaires François-Rabelais	Isabelle	Guillouet	Cf. délégation recherche
	Mickaël	Robert	
Direction des relations internationales	Graziella	Beynet	Z4BA, Z4CE, Z4DB, N3Z
Direction des relations internationales – Centre universitaire d’enseignement français pour étudiants étrangers	Christian	Gaujac	K2, N3K
Direction de la vie étudiante			V3B, V3F, Q4AC (Q_MENA_01), Z4BA, N3V
Direction de la vie étudiante – Service de santé universitaire	Emilie	Arnault	V3C, N3V
	Benjamin	Depauw	V3C, V3D, Z4BA, N3V
Direction de la vie étudiante – Service des activités physiques et sportives	Décision n°2022-128 nommant un directeur par interim		Q4AC (Q_MENA_01, Q_SUAP_01), V3E, N3V
	Jean-Christophe	Ruilier	
Direction des systèmes d’information	Marc	Le Bris	Z4BA, Z4CA, N3Z
	Pascal	Meichel	
Direction de l’Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique	Aline	Dingremont	Z3C (q_zdev), Z4BA,
Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté	Jérôme	Delanoue	Z4BA, Z4CJ, Z4CN, Q4AE, Q4AC (Q_MENA_01), N3Z
Service commun de documentation	Anne	Azanza	I2, N3I
	Bruno	Boissavit	
Collegium santé	Emily	Rosenfeld	Z4CS
Antennes financières des services centraux	Philippe	Dailoux	Z4BA
Animalerie	Laurent	Vecellio	Cf. délégation recherche
Pôle print	Daniel	Bourry	Z4CA (Q_ZSID_01 et Q_ZPIX_01)
DAJP – service technique de l’immobilier	Jean-Philippe	Goubin	Q3F, Z4BA
DAJP – service technique de l’immobilier	Stéphane	Guégan	Q3G, Z4BA
DAJP – service technique de l’immobilier	Christophe	Plousey	Q3E, Z4BA
DAJP – service technique de l’immobilier	Thomas	Bergeret	Q3B, Z4BA
Service Culturel	Béatrice	Boillot	Q4AC (Q_MENA_01), V3A, Z4BA, N3V
Mission égalité	Christine	Inchauspé	Q_ZMEG

Fait   Tours, le 16 f vrier 2023

Le pr sident de l'Universit 

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Class�e au registre des d�l�gations du recueil des actes, consultable au secr�tariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	D�cision publi�e sur le site internet de l'universit� le : 16/02/2023 Transmise au Recteur le : 16/02/2023
---	---

Article 53

A compter du 01 mars 2023, le tableau produit à l'article 22 est abrogé et remplacé par le tableau ci après, délégation permanente de signature étant confiées aux personnes nommément désignées pour les actes et dans les conditions prévus à ce même article.

NOM	Prénom	site	Unité
ANTUNES RISCADO	Duarte	Grandmont S&T	SetT Service Intérieur
BEDIN	Didier	Grandmont Pharma	Pharma UFR
BERGERET	Thomas	Grandmont	ATI Grandmont
BESNARD	Angélique	Grandmont	Pôle AT
BOISSE	Pascale	Grandmont Pharma	Pharma Dpt microbiologie
BONNET	Marie	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
CABRERA	Maria	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat M
CERQUEIRA	Angelo	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
CHARTIER	Tatiana	Blois	IUT
CHICHERI	Gabrielle	CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP
CHOUTEAU	David	CERTEM+	CERTEM+
COUPEZ	Arthur	Tonnelé	UFR Médecine - Bio3
CROIX	Cécile	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
DELANOUE	Jérôme	Plat etain	PePSS
DORVAUX	Frédéric	Blois	IUT
DUCHOSAI	Arnaud	Fondettes	CEROC
DUCROCQ	Elfi	Tonnelé	Med Dutrochet - 1er étage - GICC E2 - LNOX
ESCOFFRE	Jean Michel	Tonnelé	Med Planiol - 2eme étage - U930 E5
FONTAINE	Cristina	Pont volant	IUT
FOUQUENET	Delphine	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
GATINOIS	Alexandra	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
GRENECHE	Didier	Plat etain	PePSS
GUEREZ	Yann	Chinon	CETU ELMIS
GULHAN	Zuhal	Tonnelé	Med Planiol - 4eme étage - U930 E3
HAUDOIN	Sébastien	Grandmont	ATI Grandmont
HERAUD	Audrey	Tonnelé	Med Vialle - 2 et 3eme étages - Cell Dendrit
HORNEBECK	Lionel	Plat d'Etain	DTI
JACQUES	Caroline	Plat etain	PePSS
JOURNET	Yann	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
JUGE	Philippe	Chinon	CETU ELMIS
LE PENNEC	Déborah	Tonnelé	U1100
LETAST	Stéphanie	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
LOO	Sylvain	Tonnelé	Centre Régional de Simulation
MAMMANA	Carole	Grandmont S&T	S&T gestion des sites
MARAIS	Emeline	Grandmont Pharma	Pharma BBV

MAROUILLAT	Sylviane	Tonnelé	U1253 E2
MAUCOURT - PELLERIN	Micheline		
MOINSE	Marina	Grandmont S&T	PCM2E et Département Chimie
MONTES	Carole	Grandmont	Pôle AT
MONTHARU	Jérôme	Tonnelé	Med Animalerie
MORIN	Jérémy	Plat etain	PePSS
NEAU	Catherine	Tonnelé	Med U1100
PARENT	Christelle	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
PENAUD	Emmanuel	Dassault	CEROC
PEPIN	Julie	Martyrs	CERMEL
PINAULT	Michelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 2eme étage - U1069
RAOUL	William	Tonnelé	N2C Dutrochet
RICHARD	Nina	Chinon	CETU ELMIS
ROCH	Emmanuelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 3eme étage - U966 - Viro
RONG	Vanessa	Tonnelé	Med Planiol - 5eme étage - ISP - UMR1282 E5
SAULQUIN	Walter	Plat d'Etain	DAJP
SELLAM	Nourine	Portalis	ATI
TOMASZEK	Patrick	UT	Société ASCISTE
VAN DEN BOOM	Elodie	Plat d'Etain	DTI
VAUZELLE	Sylvie	Plat etain	PePSS
VEDRINE	Sylviane	Tonnelé	Med Planiol - 3eme étage - U930 E2
VENIN	Mathieu	Martyrs	CERMEL
VERCOUILLIE	Johnny	Tonnelé - CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP - Enseignant
VINCENTI	Claire	Tonnellé	Medecine Faculté
VIOLLEAU	David	Luthier	IUT Dpt Génie Bio

Fait à Tours, le 01 mars 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

02 MARS 2023

Article 54

A compter du 01^{er} avril 2023, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Stéphanie Picault, Directrice de la vie étudiante, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, l'article 15 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Stéphanie Picault, Directrice de la vie étudiante, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 27 mars 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

27 MARS 2023

Article 55

A compter du 5 juin 2023, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Christelle Hervé, en lieu et place de M. Bruno Boissavit, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

Fait à Tours, le 5 juin 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

06 JUIN 2023

Article 56

A compter du 4 septembre 2023 :

- Le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3, à :
 - Mme Claire Laurent, directrice adjointe des ressources humaines, en lieu et place de Mme Dominique Aubry ;
 - M. Olivier Simon, directeur par intérim de la maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle, en lieu et place de Mme Caroline Renoux ;
 - M. Pierre Vosgien, directeur du service universitaire des activités physiques et sportives, en lieu et place de M. Loïc Vaillant.
- L'article 5 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article, à Mme Claire Laurent, directrice adjointe des ressources humaines, en lieu et place de Mme Dominique Aubry.
- Le tableau produit à l'article 6 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnées à ce même article, à :
 - Mme Florence Lagière, responsable du service des affaires transversales – action sociale, pour les actes relevant du centre financier Z4CF, en plus du centre financier Z4CC ;
 - Mme Marie Brichet, responsable du service de gestion collective et individuelle des BIATSS et des contrats de recherche Pécresse, en lieu et place de Mme Karina Delimat, cette dernière étant délégitaire suppléante en cas d'empêchement de Mme Marie Brichet ;
 - Mme Ingrid Joubert, responsable du service recrutement, formation et gestion des compétences, en lieu et place de Mme Dominique Aubry ;
 - M. Philippe Dereuddre, responsable du service études et pilotage.
- L'article 7 est supprimé ;
- Le tableau produit à l'article 22 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Damien Fouan et à Mme Laurane Pena pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 4 septembre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

04 SEP. 2023

Article 57

A compter du 2 octobre 2023 :

- Le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Madame Laëtitia Lopes-Brulé, en lieu et place de Mme Aline Dingremont, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.
- L'article 20 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey Bodin, à Mme Laëtitia Lopes-Brulé, en lieu et place de Mme Aline Dingremont, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 2 octobre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

02 OCT. 2023

Article 58

A compter du 16 octobre 2023, le tableau produit en article 4 est abrogé et remplacé par le tableau produit ci-après. Le nouveau tableau reprend les modifications découlant d'une modification de l'architecture budgétaire des services centraux. En conséquence, certains centres financiers ont été modifiés et d'autres ajoutés.

En complément de ces modifications budgétaires, trois services ont vu leur nom évoluer :

- La Direction de la formation continue – Service de la formation continue est devenue la Direction de la formation continue – Service de la formation continue et de l'alternance ;
- La Direction de la vie étudiante devient la Direction de la vie étudiante et de campus ;
- Le service commun de document devient la Direction des bibliothèques et des archives

Direction ou service	Prénom	Nom	Centres financiers
Direction des ressources humaines	Anne	Khoury	Z3C, Z4CB, Z4CC, Z4CD, Z4CF, N
	Claire	Laurent	
Direction des affaires juridiques et du patrimoine	Jérôme	Barrère	Q2, Z3C, Z4CB
	Walter	Saulquin	Q2, Z4CB
Cabinet du président	Sylvie	Crochet	Z4CB, Z4CL
Direction de la communication	Anne-Sophie	Laure	Z4CB, Z4CL
Direction des affaires financières	Philippe	Dailoux	Z4CB
Direction de la formation – service des études et des formations	Emmanuelle	Fargues	Z4AD, Z4CB, Z4CG, N3Z
Direction de la formation – Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle	Olivier Caroline	Simon (interim) Renoux	O2, N3Z, Z4CB

Direction de la formation – Service de la formation continue et de l’alternance	Christelle	Pragnon	F2A, F3Z, N3F
Direction de la recherche et de la valorisation	Isabelle	Guillouet	3R, Z4CB, Z3C (Q_ZCME
Direction de la recherche et de la valorisation – Presses universitaires François-Rabelais	Isabelle	Guillouet	Cf. délégation recherche
	Mickaël	Robert	
Direction des relations internationales	Graziella	Beynet	Z4CE, N3Z, Z4CB
Direction des relations internationales – Centre universitaire d’enseignement français pour étudiants étrangers	Christian	Gaujac	K2, N3K
Direction de la vie étudiante et de campus	Stéphanie	Picault	V3B, V3F, Q4AC (Q_MENA_01), Z4CB, N3V
Direction de la vie étudiante – Service de santé universitaire	Emilie	Arnault	V3B, V3C, N3V, Z4CB, V3D
	Benjamin	Depauw	V3C, V3D, N3V, Z4CB
Direction de la vie étudiante – Service des activités physiques et sportives	Pierre	Vosgien	Q4AC (Q_MENA_01, Q_SUAP_01), V3E, N3V, Z4CB
	Jean-Christophe	Ruilier	
Direction des systèmes d’information	Marc	Le Bris	Z4CA, N3Z, Z4CB -Z3B Z4BB-Z4BC – Z4BD-Z4BE- Z4BI Z4BJ- Z4BG, Z4BH
	Pascal	Meichel	
Direction de l’Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique	Laëtitia	Lopes-Brulé	Z4CB, Z4CI
Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Surêté	Jérôme	Delanoue	Z4CJ, Z4CB, Q4AE, Q4AC (Q_MENA_01), N3Z
Direction des bibliothèques et des archives	Anne	Azanza	I2, N3I
	Christelle	Hervé	
Collegium santé	Emily	Rosenfeld	Z4CS, Z4CB
Antennes financières des services centraux	Philippe	Dailloux	Z4CB
Animalerie	Laurent	Vecellio	Cf. délégation recherche
Pôle print	Daniel	Bourry	Z4BI (Q_ZPIX / Q_ZSID)
DAJP – service technique de l’immobilier	Jean-Philippe	Goubin	Q3F, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Stéphane	Guégan	Q3G, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Christophe	Plousey	Q3E, Z4CB
DAJP – service technique de l’immobilier	Thomas	Bergeret	Q3B, Z4CB
Service Culturel	Béatrice	Boillot	Q4AC (Q_MENA_01), V3A, Z4CB, N3V
Mission égalité	Christine	Inchauspé	Z4CK

A compter de la même date, et en conséquence de l'évolution des dénominations mentionnées à l'alinéa précédent :

- L'article 13 est modifié, le service de formation continue étant remplacé le service de la formation continue et de l'alternance ;
- L'article 15 est modifié, la Direction de la vie étudiante étant remplacée par La Direction de la vie étudiante et de campus.

Fait à Tours, le 16 octobre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

16 OCT. 2023

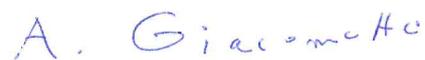
Article 59

A compter du 6 novembre 2023,

- le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3, à :
 - Mme Marie-Pierre Baylocq-Sassoubre, nommée directrice du CUEFEE en lieu et place de M. Christian Gaujac ;
 - Mme Lucie Fazilleau, directrice de la Direction de l'Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique, en lieu et place de Mme Laëtitia Lopes-Brulé.
- l'article 20 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey Bodin, à Mme Lucie Fazilleau, en lieu et place de Mme Laëtitia Lopes-Brulé, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 06 novembre 2023

Le président de l'Université



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au Recteur le : 06 NOV. 2023
---	---

Article 60

A compter du 27 novembre 2023, le tableau produit à l'article 22 est abrogé et remplacé par le tableau ci après, délégation permanente de signature étant confiées aux personnes nommément désignées pour les actes et dans les conditions prévus à ce même article.

NOM	PRENOM	SITE	UNITE
ANTUNES RISCADO	Duarte	Grandmont S&T	SetT Service Intérieur
BARBARIN COSTES	Fabien	Grandmont S&T	Biochimie
BEDIN	Didier	Grandmont Pharma	Pharma UFR
BERGERET	Thomas	Grandmont	ATI Grandmont
BESNARD	Angélique	Grandmont	Pôle AT
BOISSE	Pascale	Grandmont Pharma	Pharma Dpt microbiologie
BONNET	Marie	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
BOURDIN	Léticia	BioCube	IMT
CABRERA	Maria	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - PSTAnimalerie bat M
CERQUEIRA	Angelo	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
CHARTIER	Tatiana	Blois	IUT
CHICHERI	Gabrielle	CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP
CHOUTEAU	David	CERTEM+	CERTEM+
COUPEZ	Arthur	Tonnelé	UFR Médecine - Bio3
CROIX	Cécile	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
DELANOUE	Jérôme	Plat etain	PePSS
DORVAUX	Frédéric	Blois	IUT
DUCHOSAL	Arnaud	Fondettes	CEROC
DUCROCQ	Elfi	Tonnelé	Med Dutrochet - 1er étage - GICC E2 - LNOX
ESCOFFRE	Jean Michel	Tonnelé	Med Planiol - 2eme étage - U930 E5

FONTAINE	Cristina	Pont volant	IUT
FOUAN	Damien	Tonnelé	U1253 E3 BOUAKAZ
FOUQUENET	Delphine	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
GATINOIS	Alexandra	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
GUEREZ	Yann	Chinon	CETU ELMIS
GULHAN	Zuhal	Tonnelé	Med Planiol - 4eme étage - U930 E3
HAUDOIN	Sébastien	Grandmont	ATI Grandmont
HERAUD	Audrey	Tonnelé	Med Vialle - 2 et 3eme étages - Cell Dendrit
HORNEBECK	Lionel	Plat d'Etain	DTI
JACQUES	Caroline	Plat etain	PePSS
JOURNET	Yann	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
JUGE	Philippe	Chinon	CETU ELMIS
LE PENNEC	Déborah	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat M
LETAST	Stéphanie	Tonnelé	GICC VIALLE 7eme étage
LOO	Sylvain	Tonnelé	Centre Régional de Simulation
MAMMANA	Carole	Grandmont S&T	S&T gestion des sites
MARAIS	Emeline	Grandmont Pharma	Pharma BBV
MAROUILLAT	Sylviane	Tonnelé	U1253 E2
MAUCOURT - PELLERIN	Micheline		
MOINSE	Marina	Grandmont S&T	PCM2E et Département Chimie
MONTES	Carole	Grandmont	Pôle AT
MONTHARU	Jérôme	Tonnelé	Med Animalerie
MORIN	Jérémy	Plat etain	PePSS

NEAU	Catherine	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
PARENT	Christelle	Tonnelé	Med U1100 - CEPR - bat 47C
PENA	Laurane	Grandmont	U1253 - E1 - NeuroSciences
PENAUD	Emmanuel	Dassault	CEROC
PEPIN	Julie	Martyrs	CERMEL
PINAULT	Michelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 2eme étage - U1069
POTIER	Thierry	Grandmont S&T	GREMAN
RAOUL	William	Tonnelé	N2C Dutrochet
RICHARD	Nina	Chinon	CETU ELMIS
ROCH	Emmanuelle	Tonnelé	Med Dutrochet - 3eme étage - U966 - Viro
RONG	Vanessa	Tonnelé	Med Planiol - 5eme étage - ISP - UMR1282 E5
SAULQUIN	Walter	Plat d'Étain	DAJP
SELLAM	Nourine	Portalis	ATI
TOMASZEK	Patrick	UT	Société ASCISTE
VAN DEN BOOM	Elodie	Plat d'Étain	DTI
VAUZELLE	Sylvie	Plat etain	PePSS
VENIN	Mathieu	Martyrs	CERMEL
VERCOUILLIE	Johnny	Tonnelé - CERRP	Med U1253 - E3 - CERRP - Enseignant
VINCENTI	Claire	Tonnelé	Medecine Faculté
VIOLEAU	David	Luthier	IUT Dpt Génie Bio
WYDRZYNSKI	Laurent	Grandmont	IUT GEII

Fait à Tours, le 27 novembre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

27 NOV. 2023

Article 61

A compter du 15 décembre 2023,

- le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3, à :
 - Mme Isabelle Guillouet et Mme Marie Guirriec, pour le service d'ingénierie des projets transversaux (SCRIPT), sur le centre financier X2 ;
 - Mme Emmanuelle Fargues, responsable du service des études et de la formation, sur les centres financiers X_ZPRM_01 et X_PRO3_01 ;
 - Mme Isabelle Guillouet, directrice de la recherche et de la valorisation, sur les centres financiers N3R et N3X.
- l'article 11 est modifié, délégation permanente de signature est confiée, pour les actes et dans les conditions mentionnés au même article, à Mme Marie Guirriec pour le SCRIPT, et Mme Vanessa Ysabelle pour l'AFRVA centrale.

Fait à Tours, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

15 DEC. 2023

Article 62

A compter du 15 janvier 2024, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Mme Anne Cheignon, responsable administrative du SSU, en lieu et place de M. Benjamin Depauw, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, l'article 17 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à Mme Anne Cheignon, responsable administrative du SSU, en lieu et place de M. Benjamin Depauw, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 11 janvier 2024

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

11 JAN. 2024

Article 63

A compter du 14 mars 2024, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation de signature est confiée à Mme Emmanuelle Fargues, directrice par interim de la Maison de l'Orientation et l'Insertion Professionnelle, et ce jusqu'au 01 mai 2024, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, l'article 3 est modifié, délégation permanente de signature est confiée aux personnes mentionnées à l'article 4, pour :

- Les conventions individuelles liées aux séquences d'observation prévues dans le cadre des enseignements des élèves du second degré ;
 - Les conventions de stages d'étudiants entrants réalisées ;
- et ce dans les conditions mentionnées à ce même article.

A compter de la même date l'article 1.1 est modifié, délégation permanente de signature est confiée aux personnes mentionnées à l'article 1, pour :

- Les conventions individuelles liées aux séquences d'observation, réalisées au sein de la direction générale des services, prévues dans le cadre des enseignements des élèves du second degré ;
 - Les conventions de stages d'étudiants entrants réalisées au sein de la direction générale des services ;
- et ce dans les conditions mentionnées à ce même article.

Fait à Tours, le 14 mars 2024

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

14 MARS 2024

Article 64

A compter du 28 mars 2024, le tableau produit à l'article 6 est modifié, délégation de signature est confiée à Mme Malika Perrotin, en lieu et place de Mme Karina Delimat, pour les actes et dans les conditions fixés à ce même article.

Fait à Tours, le 28 mars 2024

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

28 MARS 2024

Article 65

A compter du 04 avril 2024, le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à M. Yoann Canoy, directeur des affaires financières, en lieu et place de M. Philippe Dailloux, pour les fonctions de responsable de l'antenne financière des services centraux, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3.

A compter de la même date, l'article 9 est modifié, délégation permanente de signature est confiée à M. Yoann Canoy, directeur des affaires financières, en lieu et place de M. Philippe Dailloux, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 04 avril 2024

Le président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

04 AVR. 2024

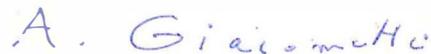
Article 66

A compter du 18 avril 2024,

- le tableau produit à l'article 4 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à M. Vincent Buon, directeur par intérim de la Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Sûreté, en lieu et place de M. Jérôme Delanoue, pour les actes et dans les conditions mentionnés à l'article 3 ;
- l'article 18 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à Mme Graziella Beynet, directrice des relations internationales, à l'effet de signer, sur préparation de M. Quentin Layec, les accords bilatéraux dans le cadre du programme Erasmus ainsi que les bilans Mobi-Centre et d'aides à la mobilité internationale ;
- le tableau produit à l'article 22 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à M. Vincent Buon, en lieu et place de M. Jérôme Delanoue, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article ;
- l'article 23 est modifié, délégation permanente de signature étant confiée à M. Vincent Buon, directeur par intérim de la Direction Prévention, Logistique, Santé, Sécurité et Sûreté, en lieu et place de M. Jérôme Delanoue, pour les actes et dans les conditions mentionnés à ce même article.

Fait à Tours, le 18 avril 2024

Le président de l'Université



Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au Recteur le :

18 AVR. 2024